

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## " La trésorerie des entreprises a été mise à rude épreuve, dans un contexte de baisse généralisée des activités "

**DANS** un entretien exclusif accordé à notre rédaction, le président de l'Ordre national des experts-comptables, Franck Sima-Mba, évoque toutes les propositions et suggestions soumises au gouvernement pour protéger la viabilité des entreprises.

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**L'Union.** Comment l'Ordre national des experts-comptables que vous dirigez analyse-t-elle la situation économique de notre pays caractérisée par la pandémie de Covid-19?

- **Franck Sima-Mba :** La gravité de la situation économique n'épargne personne. Permettez-moi d'abord de saluer les personnels de santé qui sont en première ligne auprès des populations. Je me joins modestement aux pouvoirs publics pour les féliciter et les encourager. Chacun a nécessairement un rôle à jouer pour servir l'intérêt général. Les membres de l'Onec sont, en quelque sorte, aussi en " première ligne " pour répondre aux nombreuses interrogations des PME/PMI et entreprises face à la situation économique inédite provoquée par la crise du coronavirus. Les entreprises et entrepreneurs se posent à ce jour encore beaucoup de questions et ont de fortes attentes pour sauver les emplois et leurs entreprises. Les risques sur la continuité à court et moyen terme de nombreuses entités sont élevés.

**Dans ce contexte, quelle a été précisément la contribution de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon ?**

- Dès le début, nous avons remonté aux pouvoirs publics à différents niveaux, directement ou indirectement, les difficultés de terrain rencontrées par les chefs d'entreprise. Sur notre demande, le 2 avril 2020, la

Direction générale des impôts a accepté de différer de plus de 3 mois la date limite de dépôts des déclarations fiscales (DSF), de la déclaration des prix de transfert ainsi que le paiement du solde de l'impôt. Au lendemain de l'important discours du 3 mars 2020 de Monsieur le président de la République sur les mesures pour lutter contre la propagation de l'épidémie et pour soutenir l'économie, dans un communiqué de presse paru dans votre journal, l'Onec a marqué sa disponibilité à contribuer à la mise en œuvre concrète de ces mesures. En effet, au plan économique, le président de la République a annoncé la création " d'un guichet de financement d'urgence de 225 milliards de francs CFA pour répondre immédiatement aux besoins urgents de trésorerie des entreprises ". Le 12 avril 2020, Monsieur le Premier ministre confirmait ces mesures de soutien économique qui ont été bien accueillies par les entreprises. Elles ont suscité de fortes attentes, notamment par rapport aux besoins de trésorerie induits par l'arrêt total de certaines activités: hôtellerie, restauration et autres secteurs d'activités non essentielles ou à des pertes significatives de chiffre d'affaires (sous-traitants, PME/PMI, etc.) Nous avons eu l'opportunité, avec d'autres organisations, de faire des propositions au Comité de veille économique présidé par le ministre de l'Économie et comprenant, notamment, le ministre du Travail et de l'Emploi et le ministre de l'Agriculture. Nous tenons, au passage, à remercier ces membres du gouvernement pour avoir engagé ce dialogue direct et fructueux. Nous contribuons à relayer et à expliquer, via nos différents supports les dispositions (fiscales, sociales, etc.) prises au profit des entreprises. Enfin, le 11 juin, nous avons publié un avis pour aider les entreprises à traiter de façon appropriée et homogène les conséquences comptables du Covid-19 sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

**Avez-vous pour autant été en-**



Photo: D.R./L'Union  
**L'expert-comptable Franck Sima-Mba.**

**tendu par le gouvernement ? Toutes vos propositions ont-elles été acceptées ?**

- Je vous indiquais ci-dessus la qualité de l'écoute des responsables gouvernementaux et l'existence des différents guichets actuellement opérationnels. Je me permets de le souligner de nouveau. C'est quelque chose de très important. Ce sont des mesures concrètes. Ce dialogue entre le gouvernement et des organisations comme la nôtre est continu.

**Avez-vous évoqué les questions que bon nombre d'entreprises se posent encore et les risques qui pèsent sur certaines d'entre elles ?**

- Comprenez bien que ce qui est en cause, c'est la sauvegarde des emplois, le développement social et la croissance économique de notre pays. Je vous rappelle que le gouvernement a invité les entreprises, même celles qui étaient obligées de fermer ou avaient perdu une part plus que significative de leurs activités, à ne pas licencier mais à privilégier, pour résumer, soit le congé anticipé de certains personnels, soit le chômage technique. Le 10 avril 2020, par arrêté n° 052/MEFP-TFPDS, le ministre du Travail

et de l'Emploi a eu l'avantage de fixer ainsi le cadre du chômage technique. Soulignons au passage que les inspections de travail ont particulièrement été réactives et ont permis, pendant et même après le confinement, que l'ensemble de la procédure de demande de chômage technique se passe en ligne. Dans les deux cas cependant (congé anticipé ou chômage technique), la trésorerie des entreprises a été mise à rude épreuve, dans un contexte de baisse généralisée des activités. Au terme du congé anticipé ou du chômage technique, la question du financement des salaires et des autres éléments du fonds de roulement se posent en effet, surtout pour les secteurs comme le transport, l'hôtellerie-restauration, mais pas que ! Dans une telle situation, nombre de chefs d'entreprises auraient pu s'attendre à ce que la mobilisation du guichet de trésorerie mis en place par le gouvernement soit un peu plus aisée et rapide...

**...c'est-à-dire ? Que proposez-vous ?**

- La situation budgétaire est certainement très difficile. Nous n'avons évidemment pas le même niveau d'information

que les autorités compétentes, ni tous les paramètres précis. Nous avons compris que le fonds de soutien de trésorerie n'était que bancaire. C'est-à-dire que l'État ne prévoyait aucune forme de refinancement, ni de garantie. Les entreprises dans le besoin devaient se rapprocher de leur banque et, seulement en cas de refus à leur demande de concours bancaires (crédit, découvert, etc.), solliciter l'intervention du ministère de l'Économie. C'est une première réponse. Pour avoir un impact significatif sur le maintien des emplois, une approche plus systémique serait requise à notre avis. Avec le recul de quelques mois, une évaluation de ce mécanisme pourrait être envisagée. Au niveau de l'Onec, avec la remontée des informations de terrain de nos membres, nous pensons qu'une certaine proportion de ce fonds devrait être sous la forme d'un compte de refinancement logé à la CDC. Au moins pour les secteurs particulièrement affectés. Ce qui impliquerait que l'État et le secteur bancaire s'accordent dans une convention sur un certain nombre de modalités (délai de réponse, souplesse documentaire, etc.). L'Onec est disponible pour travailler dans ce sens.